

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2014356CS0505**

Comité Syndical du 22 décembre 2014

**Date de convocation : 8 décembre 2014
Date d'affichage : 30 décembre 2014**

OBJET : Délégation de service public en matière de distribution de gaz propane.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux du mois de décembre à 10 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Mireille NEESER.

Nombre total de délégués :	72
Quorum :	37
Nombre de délégués présents au moment du vote :	61
Nombre de procurations au moment du vote :	2

Le Président propose à Monsieur Jacques TOURNAT, 4^{ème} Vice-Président, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Jacques TOURNAT expose :

- Que depuis 2003, le SDEG 16 a mis en place 11 délégations de service public pour la distribution du gaz propane en réseau sur 20 Communes.
- Que les délégations de service public gaz propane signées en 2003, 2004 et 2005 avec la Société Primagaz arrivent à échéance dans le courant de l'année 2015, à savoir :

N° de DSP	Communes concernées	Objets concédés	Signature contrat concession	Durée contractuelle	Date de mise en gaz	Date d'échéance
2003-001	Saint Romain	Lotissement communal	30/06/2003	12 ans	02/02/2005	02/02/2017
	Saint Séverin	Lotissement communal, stade de football et salle des fêtes			10/05/2005	
2004-001	Baignes-Sainte Radegonde	Lotissement HLM existant (34 logements), habitations voisines et futur lotissement communal situé en face	30/06/2004	10 ans	02/06/2005	02/06/2015

2004-002	Champagne-Mouton	Lotissement communal (11 logements), habitations voisines et futur lotissement communal situé en face (10 parcelles environ)	10/11/2004	10 ans	13/09/2006	06/01/2016
2004-002	Saint Laurent de Cérés	Lotissement communal (20 logements) et habitations voisines			5/01/2006	
2004-003	Bessé	Bourg et villages	10/11/2004	10 ans	04/12/2007	12/06/2017
	Saint Fraigne	Lotissement communal (8 parcelles), salle des fêtes, stade et bourg, lotissements communaux "La Rente" et "Champ Gouguet"			12/06/2007	
	Verdille	Bourg et villages			07/11/2007	
2004-004	Chazelles	Bourg et villages	27/06/2005	10 ans	10/11/2006	10/11/2016
2004-005	Condac	Trois logements neufs situés au lieu-dit « Champ des Merciers »	22/12/2004	10 ans	/	/
2004-006	Orgedeuil	Ancien presbytère (4 logements sociaux)	22/12/2004	10 ans	06/07/2006	06/07/2016
2004-007	Saint Ciers sur Bonnieure	Lotissement communal (15 parcelles) et le bourg	22/12/2004	10 ans	29/03/2010	29/03/2020
2005-001	Courbillac	Centre CAT, habitations voisines et distillateurs	27/11/2005	10 ans	30/05/2007	30/05/2017
	Louzac-Saint André	Lotissement communal (17 parcelles) et distillerie située à "La Templerie"				
	Ranville-Breuillaud	Lotissement communal (5 parcelles), habitations voisines et usine située à proximité				
	Ronsenac	Lotissement communal (13 parcelles) et lotissement communal existant (10 parcelles environ)				

- Que ces délégations ont permis aux communes qui ne pouvaient pas être raccordées gratuitement au réseau public de gaz naturel de bénéficier du gaz propane en réseau.

Monsieur Jacques Tournat rappelle :

- Que cette technique est la même que pour le gaz naturel ; le réseau est de même nature et de même section et ce, afin de permettre une éventuelle mutation de gaz ; les abonnés payent le gaz à la quantité consommée en kWh.
- Que la desserte est collective et effectuée à partir d'une réserve de gaz propane la plus part du temps enterrée.
- Que le prix de ce gaz est un peu plus élevé que le gaz naturel mais qu'il reste attractif et rentable.
- Que la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 24 novembre 2014 et a émis un avis favorable.
- Que la Commission suggère d'envisager de regrouper ces concessions en une seule de façon à optimiser les dossiers, à favoriser l'attrait des opérateurs et ainsi, obtenir leurs meilleurs prix.
- Qu'elle émet le souhait que le contrat de délégation soit d'une durée aussi courte que possible, au maximum de 15 ans.
- Que le Comité Technique Paritaire a été saisi le 12 août 2014 et a émis un avis favorable le 29 septembre 2014.

Le Président précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable à cette délégation de service public, qu'il sera donc nécessaire de prendre les dispositions pour lancer la procédure stipulée aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**63 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- Approuve l'intégralité de la proposition du Président et l'autorise à :
 - engager la procédure de délégation de service public conformément aux caractéristiques précitées ;
 - signer la délégation de service public à intervenir ;
 - prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.